

---

## RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO SUR LA BIODIVERSITÉ

---

### Article 1 : Organisation et dates du concours

La Ville du Val d'Hazey organise en partenariat avec le Comité des Fêtes d'Aubevoye, un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroulera cette année du 7 juillet 2025 au 18 août 2025.

### Article 2 : Thèmes

- Faune sauvage (insectes, oiseaux, mammifères, reptiles, etc.),
- Flore (plantes, arbres, champignons...),
- Paysages naturels riches en biodiversité,
- Interactions entre espèces,
- Nature en ville.

### Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs habitants sur la commune à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Les participants acceptent que leurs photographies soient libres de droits sur le domaine public.

Une seule participation par personne est acceptée.

Les images seront susceptibles d'être diffusées sur la couverture et dans le magazine de la Ville (2600 exemplaires), sur le site Internet et les réseaux sociaux.

La photographie du lauréat fera l'objet de la première de couverture sur une édition du « Mag », magazine municipal du Val d'Hazey.

Les participants peuvent envoyer jusqu'à 3 photos maximum au format numérique « JPG ». La taille de la photo sera environ de 2000 x 3000 pixels.

L'inscription au concours se fait via le formulaire en ligne sur

- notre site internet : [www.levaldhazey.fr](http://www.levaldhazey.fr),
- nos réseaux sociaux,
- via ce QR Code

**L'objet du mail devra être présenté ainsi :**

- « Concours photos – nom prénom »
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prenom-1.jpg »



### Seront spécifiés dans le corps du mail :

- La date et le lieu de la prise de vue,
- Les nom et prénom de l'éventuel participant,
- L'adresse postale, le n° de téléphone et le mail de l'éventuel participant.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

### Article 4 : Cession des droits photographiques

Le participant devra renvoyer le contrat de cession de droits photographiques, téléchargeable sur le site [www.levaldhazey.fr](http://www.levaldhazey.fr), daté et signé, en le joignant au mail d'inscription à envoyer sur l'adresse : [communication@levaldhazey.fr](mailto:communication@levaldhazey.fr)

### Article 5 : Critères de sélection

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury. Elles devront être en couleurs, non montées et non retouchées.

Le jury refusera toute photographie en noir et blanc.

### Article 6 : Prix

1<sup>er</sup> prix : parution de la photo gagnante sur tous les réseaux de la ville ainsi que sur la couverture magazine.

2<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : parution potentielle sur tous les supports de communication de la ville.

Et d'autres surprises pour tous les participants.

### Article 7 : Annonce des résultats

Les photos sélectionnées seront exposées le samedi 30 et le dimanche 31 août lors de la fête Saint Fiacre. Les résultats seront dévoilés le 31 août à 16h30. En cas d'absence des participants sur cette date, ils seront informés par mail des résultats.

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes modalités par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application des présentes modalités sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.



Je soussigné Mme ou M. \_\_\_\_\_ accepte le règlement ci-dessus.

Le Val d'Hazey.

Signature :

Le ...../...../20.....

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement [**informatisé ; non informatisé**] par **Le maire de la commune du Val d'Hazey sis 1 Place du Souvenir Français, Aubevoye – 27940 LE VAL D'HAZEY** dans le cadre du Concours photo organisé pour la Fête Saint Fiacre 2025!

**Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.** Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **Espace Culturel Marcel Pagnol.** Les données sont conservées pendant pour une durée de 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : [gpd@levaldhazey.fr](mailto:gpd@levaldhazey.fr)

Si vous estimatez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.